



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

3.Patrimoine/ 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Procurations 2

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Virginie GOVIGNON, Sabine THOMAS, , Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

Étaient Représentés : Lionel CAYRON, représentée par Paulette FOURNIER.
Yvan BOUAT Représenté par Richard FIOL

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU

Délibération n° 2024-47 annule et remplace la délibération 2024-04
Objet : Eglise Saint Pierre réévaluation du coût de l'opération

Suite au point effectué par l'architecte, maître d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises, il y a lieu de revoir le montant de l'opération.

En effet, il avait été budgétisé un montant prévisionnel pour l'opération (travaux + MO) de 225 874.40€ HT/ 271 049.28€ TTC, le montant des travaux de l'opération s'élève après négociation à 411 839€ HT/

Les subventions octroyées s'élèvent à :

DRAC 112 937.20€

Département de l'Aveyron 33 881€

Région Occitanie 33 881€

Les partenaires financiers, au vu de l'importance de l'augmentation du coût de l'opération, augmentation de 215 965€ HT, se sont engagés par mail à accorder des subventions complémentaires à hauteur de :

DRAC 107 983€ - 50% du coût supplémentaire

Département de l'Aveyron 43 193€ - 20% du coût supplémentaire

Région Occitanie 43 193€ - 20% du coût supplémentaire

Soit un total de subvention de 90% du coût supplémentaire de l'opération.

Restant à charge pour la totalité des travaux pour la Mairie de NANT 66 771.HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter le projet comme décrit ;
- De contacter les services préfectoraux afin d'obtenir une dérogation à la règle des 80% de subventions octroyées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 03Avril 2024

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL

Transmis au représentant de l'Etat : 13/04/2024
Publié le 15/04/2024